COMITÉ DIRECTEUR

CD – PV DE LA RÉUNION N°2023-01

4 mars 2023
Présentiel au CREPS de Bordeaux (653 cours de la Libération 33400 Talence)
Couplé avec vidéoconférence

Présidence : René Meyer

Membres Comité Directeur présents : René Meyer, Marilyn Georgel, Joël Jollit, Françoise Jeante, Jean-Pierre Rouquier, Yoann Cabirol, Bernard Allonneau, Nadia Bali-Abdou (PM), Anne-Marie Bellan, Patrick Bergeaud, Nicole Duclos, Marie-Anne Gorichon-Rouet, Ernest Prinzivalli, Nathalie Richard, Natalie Thoumas-Gui, Pierre-Yves Viallard, Bernard Saintemarie, Martine Watrice

En distanciel : Estelle Cartry (PM), Philippe Commère (AM, puis procuration à Françoise Jeante PM), Yves Orlianges (procuration à Nicole Duclos), Gérard Perrier (procuration à Joël Jollit), Gérard Pajot (AM, puis procuration à Yoann Cabirol PM)

Excusés : Martine Prévost, Johan Augeron (procuration à Bernard Allonneau), Gregory Bottier (procuration à Nadia Bali-Abdou), Éric Fradin (procuration à René Meyer), Thiery Grandemange

Absent(s) : Quentin Dubus

Membres de droit présents (CDA), voix consultatives : Alain Gouguet, Olivier Mauffrey

En distanciel : Pascal Brosseau, Benoist Guillet (présence partielle)

Excusés : Christian Villeneuve, Alain Tauzin, Alain Devaux

Absents : Louis-Guillaume Blanc, Bernard Maes

Président(e)s de commission non élu(e)s au CD présent(e)s, voix consultatives : Martine Dusart

En distanciel : Isidore Garcia

Excusés : Philippe Lafourcade, Alain Rinjonneau

Invités présents : Laurie Hauet, Antoine Tabanou

Excusé : Didier Rousset

CTS/CTR et Directeur Sportif excusés : Fabien Lambolez, Michaël Bournazeix

Secrétaire de séance : Yves Orlianges

Début de la séance (10h) ; Fin de la séance (17h)

Pour plus de transparence et d'efficacité, le Président demande qu'une deuxième personne du Comité directeur présente dans la salle assure une prise de notes. Pas de candidat.
Yves Orlianges, en visio, se propose.

Françoise Jeante informe que suite à une demande en question diverse, elle a questionné le service Juridique de la FFA et celui-ci confirme que la procédure pour la validation des PV de Comités Directeurs est la même que celle appliquée par la Fédération : *un relevé de décisions succinct peut être publié dans un 1er temps et le PV adopté à la réunion suivante*.

Olivier Mauffrey s'interroge sur la pertinence de la décision de produire le PV de réunion du CD uniquement après sa validation lors de la réunion suivante. Certaines décisions qui seront publiées ne seront plus valables ou actives. Il préfèrerait une publication « provisoire » quitte à préciser que celle-ci n'est pas encore validée en CD. Cette proposition nécessiterait sans doute une évolution des statuts.

Joël Jollit rappelle que la FFA ne publie les PV qu'après validation par le CD suivant, mais qu'un relevé de décisions peut être établi en anticipation pour communiquer rapidement les décisions les plus importantes.

Jean-Pierre Rouquier constate qu'une proposition concernant la prise en charge des athlètes des pôles, mentionnée sur le précédent PV, pourrait être interprétée comme une validation alors qu'elle n'a fait l'objet d'aucun débat. Yoann Cabirol lui répond que cette proposition ne peut pas être considérée comme telle, tant qu'elle n'a pas fait l'objet de concertation, pas inscrite à l'ordre du jour, et donc pas soumise au vote. Jean-Pierre Rouquier précise que cela pourrait néanmoins être le cas à partir du moment où on valide le budget prévisionnel.

Françoise Jeante enchaîne en demandant l'approbation du PV de la réunion du 17/12/2022, sachant qu'elle n'a pas été mise à l'ordre du jour. Il a été constaté que nos statuts ne prévoyaient pas une validation via *Google Forms*. Alain Gouguet n'est pas d'accord, d'autant plus que les noms des intervenants n'apparaissent pas dans le PV. Après échanges, la mise à l'ordre du jour de cette approbation est validée et René Meyer passe aux votes.

VOTE approbation PV CD 17/12/2022 : POUR = 24 voix (sur 24)

Ce PV est validé à l'unanimité.

PROPOSITION ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU COMITÉ DIRECTEUR

Françoise Jeante intervient pour passer dès maintenant aux votes le point n°12 (élections complémentaires au Comité directeur), avec la nécessité d'adresser les documents préparatoires à l'Assemblée générale au plus tôt. Elle rappelle qu'en 2021, deux membres du Comité directeur n'étaient pas licenciés à date de la réunion du 18 septembre → Thibault Menanteau et Didier Rousset avaient, conformément aux statuts, perdu leur qualité de membres du CD. Didier Rousset est de nouveau candidat.

En parallèle il n'y a pas eu de candidature proposée pour le poste vacant de Secrétaire Adjoint(e) ainsi que celui de Trésorier(e) Adjoint(e).

La candidature de Martine Saintemarie, qui intègre la Commission des Finances, est proposée.

Les deux candidatures de Didier Rousset et Martine Saintemarie sont soumises pour accord au Comité directeur par vote à bulletins secrets, après répartition des pouvoirs des personnes en visio auprès de membres présents en salle de réunion.

VOTE candidature Didier Rousset : POUR = 17 voix, NON = 4 voix, ABSTENTION = 3 voix
VOTE candidature Martine Saintemarie : POUR = 20 voix, ABSTENTION = 4 voix

Ces deux candidatures seront proposées à l'AG du 1er avril 2023 par le Comité Directeur.

RETOUR SUR LA RÉUNION DES PRÉSIDENTS DE LIGUE (RENÉ MEYER, PRÉSIDENT)

Cette réunion date du 6 décembre 2022 mais il souhaite réévoquer les thèmes qui restent d'actualité à ce jour :

- Retour sur la billetterie des JO : la LANA a réservé des places pour un montant global de 70.000 €, avec l'idée de pouvoir les céder à prix coûtant aux personnes intéressées appartenant à la Ligue. Mais il n'y a pas de certitude aujourd'hui que cette revente soit possible. Si cette option s'avérait irréalisable, la LANA déclinerait les réservations.
- Sélection des officiels pour les épreuves d'athlétisme des JO : la liste des personnes sélectionnées par la FFA a été transmise au COJO, qui devrait contacter chaque candidat individuellement pour valider sa candidature. Françoise Jeante précise que le COJO va animer des entretiens en anglais.
- Projet « du stade vers l'emploi » : une rencontre a été organisée avec la Direction régionale de Pôle Emploi pour valider les candidatures des clubs. Martine Watrice précise que Pôle Emploi a sélectionné, parmi les clubs candidats, ceux dont la commune avait un potentiel : 9 ont été retenus, deux ont finalement décliné, et deux autres sont à rechercher, notamment à Niort où la demande est forte. Après validation, le dispositif fait l'objet d'une convention entre la LANA et le club. La dotation a été de 4250 € en 2022, elle sera de 5000 € en 2023, avec une indemnité d'au moins 500 € par club. Jean-Pierre Rouquier précise que le montant total attribué pour 5 actions est de 17000 € avec un total de charges de 13641 €. Martine Watrice escompte que le montant versé aux clubs cette année soit plus important. Marilyn Georgel confirme que l'initiative est intéressante, y compris sur le plan financier.
- Agents de développement Ligues et FFA : René Meyer indique que le positionnement de la FFA concernant le financement des différents postes sera décidé à la fin mars. Nous saurons à cette date si la FFA contribue au financement d'un second salarié en Nouvelle-Aquitaine. Les projections budgétaires devront s'effectuer en tenant compte ou pas de ce soutien.
  René Meyer fait état d'une rencontre avec la DRAJES, précisant que l'emploi n'est pas la seule ligne concernée par des réductions budgétaires. Celle-ci n'a en particulier aucune information ou directive de l'ANS sur le financement des postes négociés avec la FFA. Anne Tournier-Lasserve, Vice-Présidente de la FFA, doit contacter l'ANS pour obtenir des éclaircissements. La FFA se concentre maintenant sur l'affectation des services civiques dans chaque comité volontaire.
  Françoise Jeante indique qu'en passant par son CDOS, l'engagement d'un service civique est rapide et efficace.
  Yoann Cabirol indique qu'un agent de développement pourrait bien être embauché en CDD. Il s'étonne que le financement des emplois FFA ne passe pas par la DRAJES, qui est le canal habituel, sans que l'on en connaisse les raisons.
  Jean-Pierre Rouquier lui rétorque que l'enveloppe régionale a été arbitrairement baissée par la Préfète de Région.

POINT SUR LES LICENCES (JOËL JOLLIT)

L'évolution des licences pour la LANA est dans la moyenne nationale. Il en manque 800 pour égaler le total de l'an dernier. Les meilleures progressions concernent les comités 47, 24 et 40 : trois comités ruraux. Les trois les plus en retard sont le 86, le 17 et le 79.

Pour plusieurs intervenants, il serait intéressant de savoir quelles sont les typologies de licences qui baissent le plus. Il semble évident, par exemple, que la baisse enregistrée en Vienne est liée à l'augmentation de la cotisation fédérale, faisant affirmer à certains clubs que les licences de ces catégories d'âge deviennent trop chères.

René Meyer souhaiterait que ce point sur les licences, lors de la prochaine réunion, donne des statistiques plus approfondies sur les types de licence et catégories.

PROJET DE RÉORGANISATION DES STRUCTURES SPORTIVES (YOANN CABIROL)

En l'absence de Michaël Bournazeix, excusé, le point est présenté par Yoann. Il tient d'abord à saluer les résultats des athlètes de la Ligue lors des derniers championnats de France cadets-juniors : 15 médailles, dont 8 en or, ce qui n'était jamais arrivé. Il constate que ces résultats sont autant la conséquence d'un bon fonctionnement des clubs que des structures.

La DTN va réorganiser les structures d'accès au haut-niveau : il y avait séparation entre pôle espoir et centre régional d'entraînement, on n'aura dorénavant qu'un seul pôle espoirs, quel que soit le niveau de scolarité. La FFA va cependant augmenter le niveau de performances pour faire partie des listes, en conséquence la Commission de Haut-Niveau rehaussera aussi ces critères pour les entrées en structures concernant les athlètes non listés.

Il est proposé de garder les trois sites géographiques de structures. À la rentrée, la Nouvelle-Aquitaine devrait disposer de trois pôles France : Poitiers pour le sprint et les haies, Talence pour le demi-fond, mais aussi pour les épreuves combinées.

La proposition des frais d'inscription est de 500 € à l'année pour les Pôles France (1500 € pour les hors ligue) et de 300 € à l'année pour les régionaux (600 € pour les hors ligue). La grille sera elle aussi durcie pour l'accueil des minimes 2.

Olivier Mauffrey demande si pour ces centres régionaux, il y a un travail effectué avec des lycées pour conventionner l'accueil des jeunes. Yoann répond positivement, en ajoutant qu'il en est de même avec le CREPS de Bordeaux.

Frédéric Taillard intervient et rappelle les enjeux liés aux structures d'accès au haut niveau. Ce sont des outils qui doivent permettre aux athlètes d'atteindre leur meilleur niveau de performance. Un des rôles de la Ligue est de soutenir les actions du PPF et de créer une dynamique autour de l'accès au haut-niveau des meilleurs athlètes de la Région et de leurs clubs.
Il termine en précisant que cela représente un engagement politique et financier de la part de la Ligue.

Olivier Mauffrey s'interroge sur l'importance des coûts fixes en deçà d'un certain nombre de membres (en rapport aux grilles très exigeantes). Il considère aussi que le pôle n'a de sens que si les athlètes intégrés sont assurés de pouvoir y rester sur un cycle de plusieurs années (sur le temps du Lycée par exemple).

Yoann Cabirol confirme en précisant que l'idée est de garder les athlètes sélectionnés sur une durée de trois ans.

René Meyer juge utile de rappeler, en termes de coût, que celui-ci se décompose en plusieurs postes :

1. La mise en place d'une ETR avec mutualisation des moyens, via la mise à disposition d'entraîneurs de clubs locaux.
2. Les coûts de structures, que ce soit un CREPS ou autre. Le coût estimé par athlète est de 1500 € à Talence, 800 € à Poitiers. Il faut aussi tenir compte de l'accès au stade dans certains cas.
3. Les aides de haut niveau versées aux athlètes listés.
4. L'organisation des stages.
5. Les matchs auxquels les équipes de ligue peuvent participer.

Il ajoute qu'il manque à la LANA la mise en place de partenariats avec des entreprises, ce qui existe dans d'autres régions. On n'est pas assez offensif pour promouvoir les liens et notamment sur le sport en entreprise.

Yoann précise que ce n'est pas le rôle du technicien, mais qu'il est effectivement primordial de mettre en avant les résultats, pour envisager par exemple des parrainages (il donne l'exemple de Sébastien Micheau, mais celui-ci passe par une agence de communication).
Sur cet exemple, Pascal Brosseau s'avoue un peu circonspect sur le rôle de la Ligue. Le parrainage est lié au rôle humain, et à la présence au sein du territoire. Ce qui compte pour l'entreprise, au-delà des qualités sportives, c'est le modèle humain, le partenariat va être aussi une affaire de relationnel.
La Ligue pourrait en revanche jouer un rôle auprès des Conseils départementaux. Il déplore ainsi l'accompagnement nul du département des Deux-Sèvres pour les athlètes de haut-niveau, notamment les têtes d'affiche alors que les sports collectifs sont plus soutenus.

Françoise Jeante note que ce n'est pas le cas pour tous les départements : en effet, Yohan Durand bénéficie d'un soutien de 7000 € du Conseil Départemental de la Dordogne.
Le Conseil Départemental de la Gironde n'a pas de politique en faveur du haut niveau.
Yoann Cabirol rappelle que les Conseils départementaux n'ont pas la compétence sports dans leurs obligations, ce sont des choix locaux. Nicole Duclos constate que le Conseil Départemental de Charente soutient le sport, notamment pour le haut-niveau.

Yoann Cabirol rebondit sur ces échanges en demandant s'il ne serait pas possible qu'au niveau de la Ligue, on fasse un « check-up » des divers soutiens proposés dans chaque département. Il ajoute avoir assisté à une réunion de la Conférence régionale du Sport qui souhaite mettre en place un guichet unique pour toutes les demandes concernant le sport : ce n'est pas gagné.

Olivier Mauffrey abonde pour les exemples de position différenciée selon les territoires : il n'y a plus d'horaires aménagés sur les Centres régionaux d'entraînement, il n'y en a que sur les Pôles, et c'est un choix du recteur d'Aquitaine.

René Meyer serait partisan de l'élaboration d'un document qui donne les atouts de l'athlétisme régional, en fonction des départements, pour apporter une visibilité supplémentaire.

PERSPECTIVES SPORTIVES (YOANN CABIROL)

En préambule, Yoann Cabirol précise qu'il va essayer, avec la CSO, d'établir un calendrier sur l'année complète, ce qui lui semble possible car les dates des championnats de France sont fixées suffisamment tôt.
Une réunion est prévue pour l'harmonisation du circuit des meetings, au nombre de 11, auquel s'ajoute un meeting à thème de marche, en mars.
La FFA impose, pour le ranking, l'organisation de 9 meetings, plus 1 pour la Nouvelle-Aquitaine.
Les athlètes participant aux France espoirs (week-end où se déroule un meeting) seront intégrés dans le classement des meetings.

Il fait un rapide retour sur les pénalités pour manque de juge régional sur les compétitions hivernales, qui se monte actuellement à 12900 euros, à pondérer par le nombre de jurys en formation qui pourront valider leur diplôme d'ici la fin de saison.
Il déplore que lors de l'utilisation de la salle de Bordeaux-Lac, il n'y a pas de club organisateur identifié, ce qui génère des difficultés ou des manques d'organisation. Il souhaite qu'en l'absence de club organisateur, les épreuves ne se déroulent plus sur ce site.
Olivier Mauffrey se déclare surpris de cette volonté, n'ayant pas constaté de son côté que l'organisation des diverses compétitions hivernales étaient « la croix et la bannière ». Le Comité 33 est toujours présent, notamment pour la gestion logistique du matériel. Sur une organisation régionale, la responsabilité est celle de la Ligue, le Comité 33 peut prendre sa part, mais il trouve cette position excessive.

Isidore Garcia intervient pour préciser que les organisations hivernales sur le CREPS de Poitiers sont réparties en début de saison sur un tableau où chaque club du Comité 86 a une journée dont il a la responsabilité de l'installation du matériel, et de la buvette.
Yoann Cabirol insiste en précisant qu'il faut que les clubs du Comité 33, et notamment ceux de l'agglomération bordelaise, prennent leur responsabilité. Marilyn Georgel fait aussi part des problèmes de (non) chauffage à Bordeaux-Lac ; Olivier Mauffrey précise que la société Axel Vega a la gestion de plusieurs infrastructures, après avoir remporté un appel d'offres. La Ligue n'est jamais présente aux réunions préparatoires, ce qui lui permettrait de faire part de ses besoins, et on peut penser que les Bordelais sont privilégiés dans une enceinte qui appartient à la Ville de Bordeaux. Françoise Jeante intervient et précise que les desideratas de la Ligue ont bien été envoyés par le Directeur sportif Michaël Bournazeix (dès le 30/06/2022) à Axel Vega et qu'après plusieurs correctifs de la part d'Axel Vega (échanges de mails jusqu'au 26/08/2022), le calendrier de la Ligue pour le stadium était finalisé. Proposition est faite qu'une réunion commune de toutes les structures utilisatrices d'athlétisme puisse être prévue avec Axel Vega.

Isidore Garcia en profite pour demander une réactualisation des listes des officiels à intégrer sur le site des inscriptions LANA. Yoann Cabirol va solliciter Pierre Lassignardie pour cela.

POINT SUR LES EMBAUCHES D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT (RENÉ MEYER)

Françoise Jeante précise en préambule qu'à ce jour un seul agent est embauché, Antoine Tabanou, présent depuis 4 mois.

Natalie Thoumas-Gui s'interroge sur la pertinence de gérer le volet développement depuis les Ligues, alors que selon elle il serait plus efficace que les actions soient menées et déclinées depuis les Comités.

Antoine Tabanou précise qu'il a déjà proposé des entretiens avec des responsables de Comité, y compris en distanciel.

René Meyer juge utile de repréciser les missions confiées à l'agent de développement :

1. Accompagnement à la structuration des clubs et des comités (organisation, labellisation, subventions…)
2. Promotion et mise en place des plans d'actions de la FFA et de la LANA.

3. Contribution sur le suivi des compétences et plan d'évolution (pour les entraîneurs, les officiels…)

Les différents volets peuvent en être relayés dans les départements, avec des interlocuteurs identifiés. Le diagnostic et les animations proposées à un département pourront être adressés pour copie aux autres.
Alain Gouguet considère qu'il y a un problème de localisation du poste, à partir du moment où la Ligue n'a embauché qu'un seul agent de développement. Pour l'instant, c'est celui du Sud, et s'il doit être le seul, sa mission ne marchera que si sa localisation est à Talence.
Françoise Jeante précise que lors de la dernière réunion de bureau, 4 membres étaient favorables à un déplacement du poste à Talence.
Martine Watrice intervient pour demander comment sur le plan pratique solliciter Antoine Tabanou, en tant que responsable de club : peut-elle le faire directement ? En outre, elle ne sait pas, ce qui a déjà été réalisé en accompagnement.
René Meyer souhaite répondre sur ces interventions. Pour l'instant il y a un agent de développement, alors qu'au départ il avait été prévu d'en embaucher trois. Il souhaite pour l'instant ne pas discuter de la localisation, qui pourra être revue si on engage un second agent. Il précise que le Directeur Sportif de la Ligue est basé à Limoges, et que cela ne pose pas de problème organisationnel. C'est après un premier point de situation des actions menées qu'on évoquera la problématique de localisation.

Yoann Cabirol s'inquiète d'une absence d'échanges au quotidien, il redoute un fonctionnement pas optimal. Il faudra définir des missions très précises sur des thèmes bien identifiés, pour ne pas engendrer de dysfonctionnements.

Antoine Tabanou évoque ses premières expériences, notamment via des enquêtes sur les clubs, l'évolution des licences, qui permettent d'identifier les problèmes sur lesquels se pencher. Il précise que dans le cadre de sa formation, réalisée à Paris, il a travaillé sur le projet club et les subventions PSF.
Jean-Pierre Rouquier rebondit sur ce sujet en alertant l'assistance sur la baisse des subventions ANS à hauteur de 9 %, et sur les critères qui sont imposés aux clubs ou comités.

Yves Orlianges rappelle de son côté sa déception à la lecture du PV de la réunion du Comité directeur du 17 décembre, où il était mentionné qu'on ne connaissait pas les besoins des Comités. Surpris qu'on ne sache pas encore ce qu'il s'y passe, cela a déclenché un message qu'il a adressé à quelques membres du bureau pour exposer les besoins de son propre département. Il rappelle aussi qu'il y a des salariés dans les clubs et comités qui peuvent assurer des missions spécifiques et être mis à disposition d'autres instances. Cette mutualisation est nécessaire pour pérenniser aussi les emplois existants. Il insiste enfin sur la nécessité d'avoir une vision analytique des charges du poste, et qu'il faudra bien que tout le monde contribue à son financement.

René Meyer revient sur le sujet de la localisation en précisant qu'il y aura de toute façon des problèmes de gestion de déplacement. Il propose qu'Antoine Tabanou travaille en direct avec les clubs, avec les Comités en relais de ses actions.

Nicole Duclos considère que la Ligue n'obtiendra pas d'autre soutien pour le financement des deux autres postes prévus. Il faut donc bien considérer Antoine Tabanou comme un agent de développement évoluant sur l'ensemble de la Ligue. Elle souhaite l'organisation d'une visio avec les douze responsables des départements, et que potentiellement des actions, correspondant aux besoins de chacun d'eux, soit élaborées.

René Meyer propose au Comité directeur de voter pour :

- Acter que le salarié agent de développement soit amené à travailler sur l'ensemble du territoire de la Ligue ;
- Valider la candidature d'une personne qui assurera le suivi administratif et opérationnel du salarié ;
- Tout ce qui est effectué pour un département soit proposé aux autres.

VOTE : POUR = 24 voix (sur 24)

Le comité directeur valide le territoire d'intervention sur toute la Ligue, et entérine la proposition de Nicole Duclos en tant que référent opérationnel.

COTISATION LIGUE (JEAN-PIERRE ROUQUIER)

Le trésorier rappelle en préambule que les ressources de notre association sont de trois ordres : les subventions, les inscriptions en structures et stages, et les cotisations sur licences. Pour couvrir le budget à venir, il semble nécessaire d'actionner le levier des cotisations.

Yoann Cabirol enchaîne avec la présentation d'un tableau comparatif entre ligues, qui permet de constater que la part moyenne de cotisation d'un licencié est de moins de 14 € en Nouvelle-Aquitaine, alors que, hors ligue Aura, toutes sont au moins à 18 €. Il rappelle que la FFA, depuis plusieurs années, a déterminé une part fixe de licence, concrétisant l'adhésion à une association. Pour lui, une part fixe pour la Ligue représente aussi la meilleure solution.
Il ajoute que depuis 2017, la part prélevée par la Ligue n'a pas bougé, et qu'elle avait été revue à la baisse par rapport à ce qui était pratiqué en Aquitaine.

Jean-Pierre Rouquier indique qu'il y a plusieurs estimations en fonction des différents tarifs proposés.

Olivier Mauffrey intervient sur la forme en précisant que la notion de part sur les licences n'existe que pour la FFA. Les ligues, comme les comités, prélèvent une cotisation.

Alain Gouguet n'est pas d'accord sur la proposition de tarif unique. Il indique qu'il a fait des calculs en fonction des typologies de club, et que le sien va être fortement impacté par les modifications apportées, alors que de grands clubs girondins ayant une part faible de licences découverte vont se retrouver gagnants.
Par ailleurs, les licenciés loisir running vont voir leur cotisation augmenter fortement, il y a risque de voir des clubs running abandonner leur affiliation à la FFA.

Frédéric Taillard rappelle que le coût faible des licences loisir était à l'origine motivé par l'incitation des clubs à créer des emplois pour l'encadrement de ce public. Cela n'a pas été le cas et on a plutôt vu des clubs proposer des cotisations à 50 €.

Yves Orlianges s'inquiète d'une décision d'harmonisation qui selon lui pénaliserait les clubs ruraux, notamment quand ils sont employeurs. La progression des cotisations pour les licences découverte, qui représentent une part importante de leurs licenciés, va réduire leurs moyens, avec le risque de ne pouvoir préserver les emplois, et à terme la disparition de l'athlétisme rural. Par ailleurs, il voit un paradoxe dans la progression des cotisations découverte, et la baisse des cotisations « compétition », alors que la Ligue s'adresse en priorité à ces derniers licenciés.

Pascal Brosseau abonde dans ce sens : les marges de manœuvre des clubs sont sur les licences jeunes, et on va les fragiliser alors que c'est eux qui auront à gérer l'afflux des adhérents après les Jeux de 2024.

Natalie Thoumas-Gui rappelle de son côté que la FFA a augmenté les licences de 6 €, en préconisant de les répercuter sur les cotisations, ce qui n'a pas toujours été fait. Elle considère que les licences dans les autres Fédérations sont plus chères, et qu'en plaidant pour le statu quo, on dénigre nos compétences internes et on déprécie notre travail.

Yves Orlianges répond qu'une Fédération comme celle de la natation a des coûts de licences équivalents ou inférieurs à ceux de la FFA. Nicole Duclos précise que la comparaison est difficile, car en natation, on paie des engagements sur toutes les compétitions.

Alain Gouguet intervient en disant qu'il avait fait une étude sur le sujet, sur la base de 5 € l'engagement. Jean-Pierre Rouquier aurait tendance à penser qu'il s'agit d'une fausse bonne idée, notamment pour récupérer les pénalités (ou les engagements d'athlètes extérieurs à la Ligue).
Alain Gouguet fait remarquer qu'on ne paie pas d'engagement pour les championnats de France, il semble difficile de faire payer un engagement pour un championnat régional.

René Meyer propose un compromis avec les tarifs différenciés suivants : 10 € Découverte, Loisirs Santé, Running, Entreprise et Encadrement ; 35 € Compétition de Cadet à Master ; 15 € Compétition Benjamin et Minime.

Martine Watrice est déçue de cette proposition qui nous fait revenir à la situation précédente.

VOTE : CONTRE = 2 voix, ABSTENTION = 3 voix, POUR = 19 voix

Les cotisations sont validées par le Comité Directeur sur la base de cette dernière proposition.

CIRCULAIRE FINANCIÈRE (JEAN-PIERRE ROUQUIER)

Premier sujet à appréhender : prend-on en compte les épreuves de cross-country pour les indemnisations des jurys ? La réponse est oui, on ajoute les trois championnats de cross sur la liste des compétitions (¼ de finale Cognac et Oloron-Sainte-Marie et ½ finale Bressuire).

VOTE : CONTRE = 2 voix, POUR = 24 voix

Martine Dusart demande pourquoi on prend en compte le tarif de 2ème classe alors qu'on peut trouver parfois des tarifs de 1ère classe moins chers.

Joël Jollit, pour mesurer l'enjeu des demandes de repêchage, précise qu'on a eu 100 demandes pour le cross. Martine Watrice rebondit sur cette remarque et déplore qu'a contrario, 19 athlètes n'ont pas confirmé leur engagement pour les France de cross-country, sans ayant eu la démarche du désistement qui aurait pu profiter à d'autres.

Un débat s'engage sur la pertinence de positionner la date des ¼ de finale de cross le même jour que celle des nationaux UNSS.

Concernant la gratuité des inscriptions en stages pour les athlètes listés, Yoann Cabirol la justifie en précisant que l'élargissement de l'invitation aux stages à des athlètes hors suivi permet d'équilibrer, voire d'améliorer le budget global.
Frédéric Taillard précise que le montant de 35 € correspond au tiers d'un prix quotidien.
Jean-Pierre Rouquier remarque que les athlètes listés bénéficient déjà d'aides financières sur d'autres dispositifs, et que cette gratuité ne permet pas d'aboutir à un équilibre financier sur cette action. Frédéric Taillard lui répond que ce montant à 0 est un affichage politique important.

Sur les engagements des athlètes hors ligue, Jean-Pierre Rouquier demande si on doit le considérer par athlète ou par épreuve. Yoann Cabirol répond qu'il faut le considérer par jour de compétition.
Jean-Pierre Rouquier revient sur la difficulté d'obtenir le paiement par les clubs. Alain Gouguet suggère d'investir dans un boîtier de paiement par CB, ce qui est validé par le Comité directeur.

VOTE Circulaire Financière : POUR = 24 voix (sur 24)

BILAN 2022 ET BUDGET 2023 (JEAN-PIERRE ROUQUIER)

Le trésorier indique que les indemnités de jury sont intégrées dans la rubrique formation de jurys, ce qui permet de répondre aux critères de présentation pour la demande de subvention régionale.

Martine Watrice, sur la ligne correspondant à Anim'Plage, demande si cela a permis de récupérer de nouveaux licenciés.
Joël Jollit répond qu'il s'agit d'une animation, mais que les clubs ayant participé ont bénéficié d'une dotation de 500 € de la Ligue pour achat de matériel.
Yves Orlianges indique qu'on ne peut pas mesurer l'impact de cette initiative par le nombre de nouvelles licences, car cela a une répercussion nationale et que les participants sont des vacanciers. La pertinence serait d'en faire une animation nationale, et il verrait bien les participants à Anim'Plage, par exemple bénéficier d'une réduction de leur première licence en club.
Estelle Cartry précise qu'Anim'Plage est une excellente initiative d'animation, qui pourrait avoir plus d'impact en local si on mettait en place un accord avec les centres de loisirs, notamment sur la deuxième quinzaine d'août.
René Meyer ajoute qu'on pourrait proposer des animations complémentaires pour les adultes (marche nordique, par exemple).

Jean-Pierre Rouquier revient sur les comptes et précise que l'amortissement concerne du matériel localisé à Poitiers, qui est surtout utilisé par des athlètes hors ligue. Il s'interroge sur la possibilité de solliciter la FFA pour régler une location.

En synthèse, il précise que, si les dépenses 2022 ont peu ou prou respecté le budget, il n'en est pas de même pour les recettes, par exemple pour les prestations athlé santé qui sont à 50 %.

René Meyer précise que pour l'AG (cela vaudra aussi pour les rapports des commissions), il n'y aura pas de présentation détaillée des tableaux de chiffres, mais une publication préalable de ces éléments sur le site pour une présentation concise rappelant l'essentiel lors de l'AG, avec quelques grands projets.

Sur la présentation du budget 2023, Jean-Pierre Rouquier indique qu'il va « forcer » au niveau des cotisations, pour équilibrer. Les 82.000 € de déficit de l'exercice 2022 ont un impact limité car la Ligue dispose d'une large trésorerie pouvant pallier à cette perte.
Sur le détail des postes du budget 2023, Yves Orlianges pose la question du montant projeté des prestations athlé santé, bien plus important que 2022.
Ce montant est réalisable pour Jean-Pierre Rouquier, qui précise que lorsque la Ligue n'était que d'Aquitaine, le poste était financé sur les seules prestations. Il reconnaît que les collectivités ont tendance à limiter leur versement (il cite une prestation de 1.300 € versée par la Région sur les deux journées du Décastar).

René Meyer évoque la soirée de l'athlétisme, et souhaite que l'on confirme son maintien (la dernière soirée a été tristounette), sachant que les récompenses, elles, sont attendues (elles peuvent être remises en décentralisé ou lors de journées de compétition).
Si la soirée est maintenue, il faut qu'elle soit digne de ce nom, et le montant adapté est fixé au budget. Alain Gouguet, comme Marie-Anne Gorichon-Rouet, ne croient pas au succès de cette soirée. Les bons d'achat proposés sont insuffisants.

Jean-Pierre Rouquier intervient sur la suppression du document fixant les plafonds des aides par type de dépenses, ce qui aura pour conséquence la réalisation du budget pour intégralité. Il précise que la suppression de ce document n'a pas fait l'objet d'une présentation au BE et qu'il a été purement et simplement supprimé sans en faire mention.
Yoann Cabirol répond que le document a été donné au Bureau, que celui-ci n'a pas réagi à la suppression des plafonds et que cela allait dans le sens d'aider les athlètes. C'est un affichage politique de la Ligue et Yoann Cabirol dit « il ne faut pas crier avant d'avoir mal ».

Françoise Jeante profite de cet échange pour préciser que Laurie Hauet est amenée à réaliser des tâches, à la demande de présidents de commission notamment, qui ne sont pas prévues dans ses missions. Chacun doit rester dans son rôle.

René Meyer fait confiance à la Commission d'Accès à la Performance et au Haut-Niveau pour suivre les dépenses et respecter le budget alloué.

Vote : POUR = 24 voix (sur 24)
Le Comité directeur valide la présentation de ce budget à l'Assemblée générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FFA

Françoise Jeante rappelle que cette AG se déroulera le 29 avril à Marignane avec des ateliers le vendredi après-midi.

À ce jour nous n'avons reçu aucune information de la FFA.
Martine Watrice, déléguée de club, va proposer à Aline Ligeron d'envoyer un Google Forms à tous les délégués afin de connaître leur intention de participation.
Le mode de transport sera déterminé en fonction des réponses.

René Meyer	Yves Orlianges	Françoise Jeante
Président	*Secrétaire de séance*	*Secrétaire Générale*